



**LE COMITE SYNDICAL DU SIMAJE
DU PAYS DE LOURDES**

MARDI 22 FÉVRIER 2022

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

I - ADMINISTRATION GENERALE

1 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU

Conformément aux articles L. 5211-1, L. 5211-10 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il convient de rendre compte au Comité syndical des décisions qui ont été prises par M. le Président et le Bureau, en application des délégations qui leur ont été données par le Comité syndical par délibération n°5 du 28 juillet 2020.

II - FINANCES

2 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB) 2022

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire.

Il doit avoir lieu dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, sur la base d'un rapport ci-joint annexé permettant à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif,
- de s'exprimer sur la stratégie financière à adopter.

(1 annexe)

III - SCOLAIRE PERI EXTRA SCOLAIRE

3 - ACCUEIL DE LOISIRS - VACANCES ÉTÉ 2022

Il est proposé au Comité syndical de procéder à l'ouverture des accueils de loisirs durant les vacances d'été 2022, et d'en fixer les tarifs :

Période d'ouverture	Lieux d'accueil	Capacité d'accueil maximum et tranches d'âge
----------------------------	------------------------	---

Du 11 juillet au 19 août 2022	ALSH Lapacca (Lourdes)	230 enfants nés entre 2008 et 2019
Du 11 juillet au 19 août 2022	ALSH Lezignan	50 enfants nés entre 2009 et 2019
	ALSH Ophite (Lourdes)	50 enfants nés entre 2016 et 2019
Du 11 juillet au 19 août 2022	ALSH St Pé	30 enfants nés entre 2009 et 2019 du 11 au 29 juillet
		20 enfants nés entre 2009 et 2019 du 1 au 19 août
Du 11 au 29 juillet 2022	Accueil de loisirs sportifs (ALS) (Lourdes)	144 jeunes nés entre 2009 et 2013
	Sport Eté Jeunes (SEJ) (Lourdes)	36 jeunes nés entre 2005 et 2008

Tarifs proposés :

Pour les accueils de loisirs non sportifs :

Quotient familial	Par enfant et par jour	A partir du 3ème enfant	1/2 journée
<150	4,50 €	3,25 €	2,10 €
<300	5,50 €	3,50 €	2,50 €
<600	6,50 €	4,00 €	3,00 €
<900	7,00 €	4,50 €	3,50 €
<1200	8,00 €	5,00 €	4,00 €
<1500	9,00 €	6,00 €	4,50 €
<2000	10,00 €	7,00 €	5,00 €
> 2000 et sans QF	11,50 €	8,85 €	5,40 €
Surcoût pour familles résidant en dehors du territoire du SIMAJE	+ 3,50 €	+ 2,50 €	+ 1,80 €

Pour les accueils de loisirs sportifs :

ACCUEIL DE LOISIRS SPORTIFS

Quotient familial	Forfait 3 semaines
- 150	118,00 €
- 300	142,00 €
- 600	164,00 €
- 900	174,00 €
- 1200	198,00 €
- 1500	217,00 €
- 2000	233,00 €
+ 2000	249,00€
Surcoût pour familles résidant en dehors du territoire du SIMAJE	63,00 €

SPORTS ÉTÉ JEUNES		
Quotient familial	Forfait 1 semaine de 5 jours	Forfait 1 semaine de 4 jours
- 150	100,00 €	83,00 €
- 300	113,00 €	93,00 €
- 600	121,00 €	100,00 €
- 900	125,00 €	103,00 €
- 1200	142,00 €	117,00 €
- 1500	151,00 €	124,00 €
- 2000	155,00 €	127,00 €
+ 2000	164,00 €	134,00 €
Surcoût pour familles résidant en dehors du territoire du SIMAJE	32,00 €	29,00 €

